

SNCF RÉSEAU

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

**LA CFTD INTERVIENT ET OBTIENT !
IRERF : NON AU PLAFONNEMENT
À 80 SORTIES !**



EXPLICATIONS

Le 11 septembre 2026, la direction de SNCF Réseau a décidé de modifier unilatéralement le référentiel RRH03549, en introduisant un plafonnement à 80 sorties pour l'indemnité de remise en exploitation du réseau ferroviaire (IRERF).

UNE DÉCISION INACCEPTABLE POUR LA CFTD !

Ce plafonnement n'avait jamais été évoqué ni négocié lors des tables rondes de décembre 2025, et janvier 2026 à l'origine de cette indemnité.

La CFTD Cheminots a donc immédiatement réagi en déposant une Demande de Concertation Immédiate (DCI) pour exiger la suppression de cette limitation.

RÉSULTAT : LA CFTD A OBTENU L'ENGAGEMENT DE SUPPRIMER CE PLAFONNEMENT !

Cela se traduit par :

- Un relevé de conclusions concerté opposable dans lequel il est clairement exposé la suppression de cette mesure injuste.
- L'engagement du version 8 du référentiel RRH3549 annulant ce plafonnement.

Car les contraintes de l'astreinte et les sollicitations des agents ne disparaissent pas une fois la 80^{ème} sortie atteinte. Bien au contraire !

POUR LA CFTD, CHAQUE INTERVENTION DOIT ÊTRE RECONNUE, DE LA PREMIÈRE À LA DERNIÈRE !

FOCUS MÉTIERS : LA CFTD NE LÂCHE RIEN !

CETTE DÉMARCHÉ EST ÉGALEMENT L'OCCASION DE REMETTRE SUR LA TABLE PLUSIEURS ENGAGEMENTS ISSUS DES DISCUSSIONS DE DÉCEMBRE 2025. LA CFTD A ÉGALEMENT DEMANDÉ DES RÉPONSES CONCRÈTES SUR :

- **LA PRIME DE TECHNICITÉ :** CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE, MONTANT, MODALITÉS ET AGENTS BÉNÉFICIAIRES.
- **DES NÉGOCIATIONS POUR TOUS LES MÉTIERS, DONT SEG MAIS PAS SEULEMENT.**
- **LES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE :** DÉPLOIEMENT DES ACCÈS AUX CLASSES 3 ET 4, Y COMPRIS POUR LES AGENTS AFFECTÉS DANS LES ENTITÉS TRAVAUX (UO TRAVAUX, ITIF, ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ERGI, ENSAO)
- **L'ACCÈS À LA CLASSE 5 :** MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS ANNONCÉS POUR TOUS LES MÉTIERS.
- **LES EFFECTIFS :** BILAN DES RECRUTEMENTS ET DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA DIRECTION.

**DES ENGAGEMENTS ONT ÉTÉ PRIS.
LA CFTD EXIGE MAINTENANT LEUR
CONCRÉTISATION !**

